

**Je soussigné(e) (NOM Prénom) :** \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

C.P.-VILLE : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_

**et pour les personnes morales**

représentant légal de \_\_\_\_\_

Raison sociale \_\_\_\_\_

Statut juridique \_\_\_\_\_

N° Siret \_\_\_\_\_

**Joindre :**

**KBIS de moins de 3 mois pour les sociétés**

**Répertoire SIRENE pour les entreprises individuelles et les professions libérales**

Propriétaire \*

Mandataire \* (joindre la procuration)

**demande :**

Le raccordement neuf au réseau de distribution \*

La modification du branchement existant \*

Le renforcement du branchement existant \*

La suppression du branchement existant \*

Une individualisation : nombre de compteurs \_\_\_\_\_ \*

Autre : \_\_\_\_\_

**de l'immeuble situé :**

Adresse : \_\_\_\_\_

C.P.-VILLE : \_\_\_\_\_

Lotissement : \_\_\_\_\_

Lot N° \_\_\_\_\_ Section \_\_\_\_\_ Parcelle \_\_\_\_\_

Permis de construire n° \_\_\_\_\_

Technicien responsable (si différent du demandeur) \_\_\_\_\_

**Je m'engage en outre à payer :**

- Les frais liés aux travaux de branchement

Un avis des sommes à payer à hauteur de 50 % du montant du devis sera à régler avant travaux au Trésor Public. Les travaux seront exécutés dans un délai de 30 jours ouvrés après réception du paiement ou à une date ultérieure en accord avec le demandeur.

Le solde définitif sera facturé après exécution des travaux au réel des frais engagés.

- Les frais de raccordement

Les frais de mise en service du branchement sont votés annuellement la collectivité et sont dus pour tout nouveau raccordement au réseau public de distribution d'eau.

(\* Cocher la case)

**RENSEIGNEMENTS POUR LE CALCUL DU DÉBIT ET DU DIAMETRE DE LA CONDUITE DE BRANCHEMENT :**

Immeuble collectif : Nombre de logements \_\_\_\_\_ - Nombre d'étages \_\_\_\_\_

Maison individuelle

Immeuble Industriel ou Commercial

Nécessité d'un débit minimum :  OUI  NON ..... m<sup>3</sup>/h

Présence d'un RIA (Réseau Incendie Armé)  OUI  NON

Autres (à préciser) : \_\_\_\_\_

Y-a-t-il lieu de prévoir un agrandissement :  OUI  NON

Le projet prévoit-il une piscine :  OUI  NON volume : ..... m<sup>3</sup>

Joindre une copie du plan :

De situation de l'immeuble

De masse (échelle 1/1000) avec indication de l'emplacement prévu pour le compteur d'eau

De la construction

**Je déclare**, par la présente, accepter les conditions du règlement dont un exemplaire m'a été préalablement communiqué, concernant la fourniture d'eau par la Communauté d'Agglomération de Haguenau.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature du demandeur précédée de la mention « Lu et approuvé »	Avis du Maire
---	---------------

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à traiter votre demande. Les destinataires des informations sont les agents techniques et administratifs de la CAH dans la limite de leurs attributions respectives, et le cas échéant les services du Trésor Public. Vos données seront conservées pour la durée nécessaire au traitement de votre demande, augmentée le cas échéant des délais de recours. Sauf mention contraire, l'ensemble des champs du formulaire sont obligatoires pour traiter votre demande. Conformément à la loi « informatique et libertés » et au règlement européen relatif à la protection des données, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de portabilité et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au délégué à la protection des données de la CAH par courrier à la CAH ou par courriel à dpo@agglo-haguenau.fr

## CARACTÉRISTIQUES ESSENTIELLES DU SERVICE

La Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH) est compétente en matière d'eau potable et d'assainissement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Sa Direction des Cycles de l'Eau a pour missions :

- **En eau potable** : la production, le traitement et la distribution d'eau potable conformément aux exigences du Code de la Santé Publique,
- **En assainissement collectif** : la collecte, le transport et le traitement des eaux usées et des eaux pluviales avant leur rejet au milieu naturel,
- **En assainissement non collectif** : le contrôle des installations neuves et des installations existantes d'assainissement non collectif afin de prévenir les risques sanitaires et environnementaux liés à ces installations,
- **Les relations avec le consommateur** : l'information, la gestion des demandes ou encore la facturation de l'eau.

## MODALITÉS DE FIXATION DU PRIX DES SERVICES

### ABONNEMENT EAU

La souscription d'abonnement astreint le nouvel abonné au paiement de sa facture d'eau et d'assainissement.

En cas de résiliation, se référer au paragraphe « conditions et modalités de résiliation » au verso.

### FACTURE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Elle se compose :

- D'une part fixe couvrant les frais généraux du service,
- D'une part variable proportionnelle à la consommation,
- Des redevances de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse : la redevance pour pollution, la redevance pour modernisation des réseaux et la redevance pour prélèvement,
- De la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

Les tarifs de la part fixe et de la part variable sont fixés annuellement par délibération du Conseil communautaire de la CAH. Les redevances Agence de l'Eau sont fixées annuellement par le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse. Le détail des tarifs applicables est disponible en contactant la Direction des Cycles de l'Eau.

### DEMANDE DE TRAVAUX (BRANCHEMENTS, EXTENSIONS, DIVERSES INTERVENTIONS...)

L'estimation financière des travaux figure dans le devis remis au demandeur pour accord avant tout début d'exécution. Tout dépassement fera l'objet d'une estimation complémentaire soumise pour accord. A défaut d'acceptation, seules les dépenses effectivement engagées, ainsi que la remise en état des lieux seront facturées.

## DELAIS D'EXÉCUTION DU SERVICE

Prestation	Délais
Remise en eau d'un branchement	<b>2 jours ouvrés</b> à compter de la demande de l'abonné
Prise en compte de la demande de résiliation	<b>1 jour ouvré</b> à compter de la date de réception de la demande
Remise d'un devis	<b>15 jours ouvrés</b> à compter de la réception de la demande de l'abonné
Information de l'abonné sur la date de commencement d'exécution des travaux	<b>5 jours ouvrés</b> avant la date de commencement
Réalisation des travaux de branchement	<b>30 jours ouvrés</b> à compter de l'encaissement de l'acompte

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

### GARANTIES LEGALES

Sur toute pièce ou élément physique rétrocedé à l'utilisateur consommateur, la Direction des Cycles de l'Eau est tenue de l'ensemble des garanties légales :

- De la garantie de conformité, applicable en cas de défaut de conformité existant au jour de la délivrance, dont la mise en œuvre est limitée à 2 ans à partir du jour de prise de possession du produit ;
- De la garantie relative aux défauts de la chose vendue, conformément à la réglementation en vigueur notamment en matière de vices cachés ou du fait des produits défectueux.

Toute demande de mise en œuvre des garanties précitées doit se faire par écrit à la Direction des Cycles de l'Eau, à l'adresse susvisée.

### RECOURS/LITIGES

En cas de différend au cours de l'exécution du contrat, la Médiation de l'Eau, BP 40463, 75366 PARIS Cedex 08, [www.mediation-eau.fr](http://www.mediation-eau.fr) peut être saisie.

### CONDITIONS ET MODALITÉS DE RÉTRACTATION

A compter de la conclusion du contrat à distance (par courrier ou téléphone) ou hors établissement (9 chemin du Gaz – 67504 Haguenau cedex), l'utilisateur dispose d'un délai de 14 jours pour exercer son droit de rétractation.

Pour ce faire, l'utilisateur en informe la Direction des Cycles de l'Eau en lui adressant, soit le formulaire de rétractation joint à son contrat, soit une déclaration sur papier libre exprimant de façon non équivoque sa volonté de se rétracter, en précisant le service concerné (souscription d'abonnement, demande de travaux, ...). Il n'a pas à motiver sa décision.

Pour assurer la continuité du service et éviter une interruption dans la fourniture d'eau, l'utilisateur peut demander expressément l'exécution anticipée du contrat. Cependant, l'utilisateur qui souhaite exercer son droit de rétractation, alors que l'exécution du contrat a commencé, sera tenu au paiement des montants correspondants au service fourni jusqu'à la communication de sa décision de se rétracter (date du contact direct, mail ou cachet de la poste faisant foi).

Si l'utilisateur a au préalable exprimé, au sein de son formulaire de demande initiale, sa volonté de bénéficier de l'exécution anticipée du service et qu'il use de son droit de rétractation dans les délais impartis (14 jours), les frais liés aux travaux déjà réalisés seront dus.

Si l'utilisateur n'a pas au préalable exprimé, au sein de son formulaire de demande initiale, sa volonté de bénéficier de l'exécution anticipée du service et qu'il use de son droit de rétractation dans les délais impartis (14 jours), l'acompte versé et les frais liés aux travaux lui seront intégralement remboursés.

### CONDITIONS ET MODALITÉS DE RÉSILIATION

En cas de résiliation d'abonnement, une facture pour solde de tout compte sera établie à l'abonné sortant, au regard de l'index relevé et le nouvel occupant devient le nouveau titulaire de l'abonnement.

En cas de litige sur la date et/ou l'index de la consommation relevée en sortie des lieux, un document justificatif sera à fournir à la Direction des Cycles de l'Eau (état des lieux, acte de vente, ...).

En l'absence de reprise d'abonnement, la fermeture du branchement sera effectuée (réouverture à la charge du propriétaire) afin d'éviter toute utilisation frauduleuse de l'eau et toute détérioration du compteur.

### ÉCO-CONSOMMATION

L'eau est un bien commun précieux, qu'il convient de préserver et d'économiser. La CAH procède régulièrement à des actions de sensibilisation du public en faveur de la préservation de l'environnement.

**Note** : les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatisé indispensable à toute fourniture d'eau et sont strictement réservées aux besoins du service. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, tout abonné bénéficie du droit d'accès et de rectification aux informations qui le concerne. L'abonné peut, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de données qui le concerne.

**Je soussigné(e),**  Madame  Monsieur

Si particulier, Nom - Prénom : .....

Si société, Raison sociale : .....

Si syndic/gestionnaire : .....

Téléphone : ..... Mail : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

**Fait usage de mon droit de rétractation portant sur le contrat établi le .....  
pour la propriété située .....  
et portant sur la demande suivante (un seul choix possible) :**

- Souscription au contrat d'abonnement
- Résiliation d'abonnement ou fermeture du branchement
- Autorisation de prélèvement mensuel ou semestriel
- Vérification de fonctionnement du compteur
- Demande de travaux eau potable
- Demande de travaux assainissement (branchement et autorisation de déversement au réseau public d'assainissement)
- Acceptation de travaux et/ou contrôle assainissement
- Déclaration de déversement au réseau public (usager professionnel assimilable domestique)
- Vérification des installations d'assainissement
- Autorisation d'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif
- Autre : .....

**Demande effectuée (un seul choix possible) :**

- Au format papier, par courrier avec accusé de réception
- Au format numérique, par mail

Les coordonnées figurent dans l'en-tête du formulaire.

Fait le .....

Signature du demandeur